



Commune de **LES BELLEVILLE**  
(Hors agglomération)  
D96 du PR 0+0000 au PR 6+0000

Arrêté temporaire n° 26-AT-0608  
Portant réglementation de la circulation

**Le Président du Conseil départemental de la Savoie**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5  
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8  
Vu le Code de la voirie routière  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire  
Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 05 janvier 2026 relatif aux délégations de signature  
Vu la demande de COFEX GTM Travaux Spéciaux

CONSIDÉRANT que la réalisation d'essais préalables en vu de l'étude de confortement du glissement sous la carrière rend nécessaire de réglementer la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, sur la D96

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 :**

Le 08/04/2026, la circulation des véhicules est interdite de 8h45 à 12h00 sur la D96 du PR 0+0000 au PR 6+0000 (LES BELLEVILLE) situés hors agglomération.

**ARTICLE 2 :**

Le 08/04/2026, une déviation est mise en place de 8h45 à 12h00 pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : sur la D117.

**ARTICLE 3 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par : COFEX GTM Travaux Spéciaux 24 rue du Champ Dolin CS 20236 69804 SAINT PRIEST CEDEX et / le CRD de Moûtiers Ponsérand Salins-les-Thermes 73600 SALINS-FONTAINE.

**ARTICLE 4 :**

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie et le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

03 AVR. 2026  
**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

*Isabelle ROBERT*  
Secrétaire générale

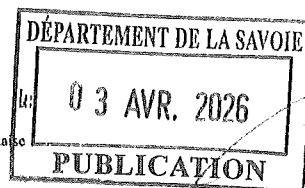
**DIFFUSION:**

- Le Maire des BELLEVILLE
- COFEX GTM Travaux Spéciaux
- SMUR
- SDIS 73
- PC OSIRIS
- CENTRE ROUTIER DEPARTEMENTAL - CRD - MTD de Tarentaise
- Le Maire de SALINS FONTAINE
- Secrétariat général
- Fédération Nationale de Transporteurs de Savoie

Fait à AIME LA PLAGNE, le 3 avril 2026

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

Directeur de la Maison Technique du Département de Tarentaise



*Stéphane LAMBERT*